



Madame Isabelle COZIC GUILLAUME
Monsieur Christophe COUNIL
HOTEL DU DEPARTEMENT
72072 LE MANS CEDEX 9

Le Mans, le 31 mars 2021

Copie :

- *M. Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur*
- *M. Patrick DALLENNES, Préfet de la Sarthe*
- *M. Dominique LE MENER, Président du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures*
- *M. Stéphane LE FOLL, Maire du Mans et Président de Le Mans Métropole*
- *Mme Eve SANS, Mairie d'Arnage*
- *M. Thierry COZIC, Sénateur de la Sarthe*

Madame, Monsieur,

Je donne suite à votre courrier adressé le 4 mars dernier à Monsieur le Préfet de la Sarthe.

En premier lieu il m'apparaît nécessaire de vous apporter un certain nombre de précisions qui, manifestement, n'ont pas été portées à votre connaissance.

Le projet d'extension des horaires du circuit a pour vocation de mettre à disposition du circuit et des acteurs économiques locaux un outil supplémentaire destiné à optimiser l'attractivité commerciale de notre site et donc, indirectement, de notre territoire.

Nous avons mis sur le marché, au cours de ces dernières années, un certain nombre de services et prestations en dehors des grands événements, ce que nous appelons les activités permanentes, dont le succès est partagé par tous. Le partenariat avec Porsche et la construction du Porsche Expérience Center en est le parfait exemple : une clientèle avec fort pouvoir d'achat pour les commerces locaux, créations d'emplois, pas d'impact sonore relevé. Un résultat gagnant pour tous.

Nous faisons le constat suivant : le circuit du Mans est en mesure d'attirer un nombre plus important de clients, en particulier des entreprises, si nous sommes en mesure de proposer des activités de séminaires associées à des activités ludiques en piste (baptêmes de piste par exemple). Ces groupes ont besoin de restauration, d'hôtellerie, de signalétique, et de beaucoup d'autres prestations fournies par des entreprises locales. La situation financière de l'ACO s'est fortement dégradée avec la crise sanitaire, et le développement de ces activités devient pour nous un levier indispensable pour compenser au mieux les pertes importantes subies en 2020. Il offrira aux prestataires concernés des leviers commerciaux supplémentaires qui seront plus que bienvenus eu égard aux longues périodes de fermeture pour beaucoup.

AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST

Circuit des «24 HEURES»
CS21928
72019 Le Mans Cedex 2
Tél : 02 43 40 24 24
Fax : 02 43 40 24 99
Internet : www.lemans.org



Je me dois de rappeler ce qui a été mis en place par l'ACO ces dernières années afin de répondre à la problématique acoustique. Cette liste non exhaustive réunit les principales actions menées par l'ACO dans le domaine depuis 10 ans :

- Définition de niveaux d'exploitation quotidiens assortis de journées dérogatoires permettant l'organisation des épreuves sportives,
- Déploiement d'un réseau de stations acoustiques administrées par un prestataire indépendant agréé,
- Mise en place de réunions avec la préfecture et les riverains,
- Rapport acoustique annuel diffusé aux riverains via la Préfecture de la Sarthe,
- Intervention auprès de la FFSA Academy afin de modifier les échappements des voitures d'entraînement,
- Prototypes de l'école de pilotage plafonnés à 95db,
- Travail quotidien mené avec les promoteurs pour aménager les horaires des épreuves en fonction de la question acoustique,
- Mise en place d'un dispositif de mesure sonore dynamique permettant d'intervenir sur chaque pratiquant en complément des contrôles réglementaires statiques,
- Registre disponible résumant l'ensemble des interventions quotidiennes (arrêts de véhicules, modifications techniques demandées, exclusions, etc.)
- 2 personnes exclusivement dédiées à la gestion du niveau sonore des véhicules sur les journées de roulage,
- Le département compétition de l'ACO intervient auprès des constructeurs lorsque cela s'avère nécessaire pour faire modifier les voitures sous réglementation ACO (voitures des 24H du Mans), comme, par exemple, avec la Porsche GTE,
- L'ACO mène régulièrement des actions de lobbying auprès des fédérations, FIA/FFSA et FIM/FFM. Nous travaillons avec les autres circuits afin de donner un poids supplémentaire à nos sollicitations,
- Nous avons ouvert à plusieurs reprises nos dispositifs à la FIA afin que des tests soient réalisés dans la perspective de développer un outil et une méthode de mesure en dynamique universelle.

Nous pourrions développer davantage cette liste.

Comme Vincent Beaumesnil, Directeur Sport & Infrastructures de l'ACO, en a récemment discuté avec Mr Jacques Giré, Président du comité de quartier du grand Vauguyon, nous partageons le point de vue que la solution la plus efficace n'est pas de contraindre les circuits davantage mais agir à la source, c'est-à-dire les véhicules. La cible prioritaire est la moto, en particulier la réglementation nationale qui agit directement sur les roulages. Ce levier est celui qui nous permettra d'obtenir les résultats les plus conséquents.

La Fédération Française de Moto, via son nouveau président Sébastien Poirier, s'inscrit aujourd'hui dans cette démarche, c'est une première victoire pour nous après de nombreuses années de lobbying. Nous avons reçu cette semaine la confirmation que la FFM se saisissait officiellement du sujet et nous adressera prochainement une feuille de route fixant des objectifs chiffrés dans des délais identifiés. C'est une avancée considérable.

AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST

Circuit des «24 HEURES»
CS21928
72019 Le Mans Cedex 2
Tél : 02 43 40 24 24
Fax : 02 43 40 24 99
Internet : www.lemans.org



Concernant le projet d'extension, il nous apparaît indispensable que chaque partie dispose de l'ensemble des informations nécessaires avant de prendre position. Nous comprenons tout à fait vos préoccupations environnementales que nous partageons. Depuis de nombreuses années, les innovations technologiques au service de l'efficacité énergétique promues par nos règlements techniques, ainsi que les nombreuses actions menées afin de rendre nos événements et nos activités toujours plus respectueux de l'environnement, en témoignent. En 2020 L'Automobile Club de l'Ouest a placé la RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale des Entreprises) au centre de sa stratégie et recruté en début d'année 2021 un expert responsable totalement dédié au projet RSE de notre Association. L'ACO a récemment uni ses efforts avec Le Mans Métropole et certains acteurs locaux clés autour d'un projet de développement de la mobilité via l'hydrogène. Une station construite et opérée par l'ACO a vu le jour en 2020 sur le site de l'aérodrome du Mans et permet d'ores et déjà à un bus zéro émission de transporter des passagers sur le réseau mançais. L'hydrogène est au cœur de notre stratégie, cette source d'énergie offre de nombreuses possibilités et un immense potentiel dans le cadre de la préservation de l'environnement. L'ACO investit et consacre des moyens et compétences considérables pour accompagner son développement, non seulement sur le plan local, mais aussi dans l'univers plus général de la mobilité et de la compétition automobile.

Le progrès n'est possible que s'il est conduit de manière réaliste. La progressivité et le sérieux nous permettront d'atteindre nos objectifs. La précipitation, des mesures symboliques, dont la portée serait plus démagogique qu'efficace, ne peuvent être des options acceptables pour l'ACO.

En d'autres termes, si nous nous donnons les moyens de conduire le développement en l'inscrivant dans une démarche durable et responsable, nous pouvons envisager des perspectives communes extrêmement encourageantes.

Il n'est pas réaliste économiquement et opérationnellement de n'ouvrir ces nouvelles plages horaires qu'à des véhicules électriques par exemple. Les coûts, les contraintes de temps de recharge associées à celles de l'autonomie, ne peuvent laisser à ce jour qu'une place marginale à ces véhicules au cœur de nos activités. Nous les intégrons progressivement mais elles ne peuvent constituer l'unique solution technique utilisable pour ces activités, à l'instar de ce que nous voyons sur les routes. Nous aimerions tous voir toutes les voitures routières être propulsées avec des moteurs zéro émissions, mais cela ne peut pas se faire du jour au lendemain, nous en sommes tous conscients. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'accompagner l'industrie automobile afin de lui donner les moyens d'investir dans le développement des technologies et de les rendre accessibles au plus grand nombre. La logique est exactement la même pour l'activité économique des circuits.

Le projet d'extension d'horaires a été présenté aux représentants d'associations de riverains lors de la réunion annuelle d'analyse du rapport acoustique du circuit. A l'issue de cette présentation, seul Monsieur Giré, Président du comité de quartier du grand Vauguyon, a émis des réserves. Vous faites part dans votre courrier d'une alerte reçue de plusieurs riverains. Nous vous remercions de bien vouloir nous mettre en relation avec eux afin de leur exposer le projet, ils disposeront ainsi des éléments nécessaires leur permettant d'émettre un avis.

AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST

Circuit des «24 HEURES»
CS21928
72019 Le Mans Cedex 2
Tél : 02 43 40 24 24
Fax : 02 43 40 24 99
Internet : www.lemans.org



Concernant Monsieur Giré, Vincent Beaumesnil, l'a rencontré depuis. Il a pu à cette occasion lui présenter le dispositif important mis en place par le circuit afin de faire respecter la réglementation. Ils ont également longuement échangé sur le sujet acoustique et ont rapidement convergé vers des objectifs communs. Le sujet de l'extension des horaires a par ailleurs été abordé, et Monsieur Giré a confirmé rester ouvert à cette proposition si un dispositif de contrôle dédié est mis en place. En l'occurrence, comme indiqué dans la demande adressée à Monsieur le Préfet, cette activité est proposée avec un maximum de 65db au droit des premières habitations jouxtant le circuit. Ces habitations sont identifiées et nous sommes entièrement disposés à évaluer la mise en place d'un tel dispositif. Cette proposition a été rédigée sur les bases de l'homologation actuellement en vigueur pour le circuit de Maison Blanche qui autorise l'exploitation de la piste de 8h00 à 9h00, de 12h00 à 14h00 et de 18h00 à 20h00 avec un niveau maximal de 65 décibels au droit des premières habitations, sans que la moindre remarque de riverain n'ait été portée à notre connaissance.

Comme nous en avons pris l'engagement lors de la réunion organisée par la Préfecture, nous allons organiser un nouveau test grandeur nature sur le circuit, l'ensemble des représentants d'associations riveraines y seront invités (un premier test réalisé en 2014 n'avait identifié aucune émergence dans les conditions que nous proposons). Nous ne sommes pas en mesure de confirmer la date à ce jour en raison des difficultés liées à la situation sanitaire.

Parallèlement, vous mentionnez les préoccupations soulevées par la Mairie d'Arnage. Vincent Beaumesnil s'est entretenu avec Mme le Maire, Eve Sans. Ils ont ensemble convenu d'une rencontre afin qu'elle puisse prendre connaissance en profondeur du dossier et de tous ses détails, elle-même ayant reconnu les ignorer à ce stade et ayant manifesté beaucoup d'intérêt à recevoir ces explications. Nous vous proposons bien entendu de mettre en place la même démarche avec vous. Une bonne communication entre nous, dans la transparence, permettra à chacun de pouvoir progresser efficacement sur ce dossier sans risque d'amalgame inadapté.

Nous restons donc à votre disposition pour vous exposer en détail le dossier en question, et ne manquerons pas de vous informer des prochaines étapes en cours de programmation, dont le test grandeur nature auquel les riverains seront invités.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments très distingués.



Pierre FILLON
Président

AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST

Circuit des «24 HEURES»
CS21928
72019 Le Mans Cedex 2
Tél : 02 43 40 24 24
Fax : 02 43 40 24 99
Internet : www.lemans.org